



Conditions de travail

## MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU TJ D'AVIGNON : UNE VASTE BLAGUE !

22 octobre 2021

Nous avons eu une fausse joie la semaine dernière ! On a même cru à un miracle de la part de la direction : la mise en place du télétravail au TJ d'Avignon !!

Au bout de trois courriels, on a enfin eu toutes les bonnes informations, la note de service et cette magnifique charte du télétravail, auquel il faut joindre l'annexe 1 de la circulaire du **23 octobre 2020** (que le temps s'écoule vite au ministère de la justice) et un descriptif des "tâches télétravaillables" : essentiellement les tâches administratives. Ça tombe bien, la paperasserie est notre lot quotidien !

La note de service appelle quand même quelques interrogations : faudra-t-il pour que le télétravail puisse être accepté que l'agent.e soit formellement en binôme sur ses missions ? N'est-il pas temps, justement, de revoir à minima l'organisation des services de manière à favoriser, comme le demande le ministère de la fonction public, le télétravail ?

Par ailleurs, pourquoi exclure la possibilité de télétravail en période de vacances, de vacances, etc. ? Alors que justement, durant ces périodes, **il y a moins d'activités et moins de justiciables**, donc une bien moindre nécessité d'avoir autant de personnels présents.

De même, on lit que "les jours flottants ou fixes de télétravail non pris ne peuvent être reportés". A quel titre ? C'est pourtant bien le cas pour les jours de temps partiel par exemple. Du moment que la continuité de service public est assuré, l'agent.e peut très bien continuer à télétravailler sans que les justiciables en pâtissent.

On apprend encore que ce déploiement du télétravail se fera d'abord sous forme "d'expérimentation" ... Alors là : chapeau ! Pour rappel **Le ministère est en "expérimentation" depuis 2017** et nombre d'administrations et de ministères avaient déjà officiellement mis en place, avant la crise sanitaire, le télétravail prévu, pour la fonction publique, par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 ! (et oui... 2016 ! Le temps s'écoule vraiment vite au ministère de la justice!)

Qu'attend-on encore à la justice ? Est-ce la peur de désorganiser tout un Tribunal ? Ou qu'il soit déserté et que les agents prennent goût à travailler chez eux ?

Nous sommes bientôt en 2022 et le management à la mode du ministère de la justice montre tout son archaïsme, son manque de vision comme d'ouverture d'esprit, et surtout fait encore la preuve de sa défiance et d'une certaine dose de condescendance envers les personnels !

Pourtant toutes les études le montrent : les salariés travaillent plus et mieux lorsqu'ils et elles bénéficient de jours de télétravail... C'est vrai aussi qu'ils et elles gagnent en autonomie ; la chefferie a-t-elle peur de disparaître faute d'utilité ?



Mais nous avons gardé le meilleur pour la fin : **il n'y a pas de budget** pour acheter des ordinateurs portables pour tout le monde. Sérieusement ? Doit-on rire ou pleurer ? Quel est donc le sens de cette note ? Comment la direction va donc "choisir" les heureux.ses élu.e.s ??

Comme souvent, des annonces, mais derrière, rien, **faute de moyen !** Les conditions de travail des personnels, la conciliation vie privée / vie professionnelle, tous ces beaux concepts fumeux de "qualité de vie au travail" dont se gargarisent les services ~~de communication~~ RH, qui ornent brochures et affiches dans nos juridictions, ne sont que du vent auquel aucun.e responsable ni chef.fe de service n'accorde la moindre importance (tant que les affiches sont au mur, l'objectif est rempli !)

C'est lamentable, mais ne nous décourageons pas : qu'on l'attende ou qu'on s'en méfie, le télétravail va prendre de plus en plus de place dans nos organisations de travail. La question est de savoir si les têtes pensantes de la justice veulent regarder le train passer ou, pour une fois, prendre les devants et faire en sorte que les choses se passent bien, pour les agent.e.s et donc pour les services !

**On lâchera rien !**

**Mais il n'y a qu'ensemble que nous pourrons faire bouger les choses !**

**Rejoignez-nous !!**



Syndicat National Solidaires-Justice  
31, rue de la Grange aux Belles  
75010 PARIS

Contact : [synd@solidaires-justice.fr](mailto:synd@solidaires-justice.fr) / 06.52.79.57.94  
Contact TJ Avignon : [solidaires-justice84@solidaires-justice.fr](mailto:solidaires-justice84@solidaires-justice.fr)